



14ème législature

Question N° : 59150	De M. Jean-François Lamour (Union pour un Mouvement Populaire - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > défense	Tête d'analyse > personnel civil	Analyse > taux de contribution employeur.
Question publiée au JO le : 08/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la diminution, en 2013, du taux de contribution employeur pour les personnels civils. Prenant acte d'une surévaluation de la revalorisation des pensions et d'une surestimation du nombre de fonctionnaires partant à la retraite, le ministre du budget a réduit fin 2013 les recettes du compte d'affectation spéciale « Pensions » en baissant le taux de la contribution employeur de l'État de 74,28 % à 44,28 % pour les personnels civils. Il lui demande d'indiquer pourquoi ce dispositif n'a pas été appliqué aux personnels militaires, et de communiquer le montant des économies qui, le cas échéant, auraient pu être obtenues pour le ministère de la défense.